

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des  
qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991  
relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

**A.M. 14-04-2021**

**M.B. 30-04-2021**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, § 1<sup>er</sup>, 19<sup>o</sup> ;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : CHARGE DE RECHERCHE

NAHABOO Wallis, POULAIN Amaël, SIMONOFSKI Anthony, WERA Anne-Catherine.

**Article 2.** - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour la personne visée à l'article 1<sup>er</sup> :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV »;
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 14 avril 2021.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Au nom de la Ministre de l'Enseignement supérieur

Par délégation

E. GILLIARD



CHARGE DE RECHERCHE								
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV
B	NAHABOO	Wallis	29.01.1990	Docteur en sciences biomédicales et pharmaceutiques	ULB	7	10	01.08.2020
B	POULAIN	Amaël	20.03.1989	Docteur en sciences	UNAMUR	7	6	01.01.2021
B	SIMONOFSKI	Anthony	26.03.1993	Docteur en sciences	UNAMUR	4	4	01.01.2021
B	WERA	Anne-Catherine	06.02.1983	Docteur en sciences	UNAMUR	14	6	01.10.2020

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 14 avril 2021